

REGLEMENT DU WATER GAME CHALLENGE **Edition Roquebrune sur Argens 30/08/2024**

GENERALITES

L'événement WATER GAME CHALLENGE qui se déroulera le vendredi 30 août 2024 est organisé par l'association Sportips Events avec le soutien de WATER GLISSE PASSION.

La participation à l'événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité. Nous sommes ravis de vous accueillir et vous souhaitons de passer un agréable moment. Le nombre de participants est limité à 300.

L'organisation (accueil, départs et arrivées, podium, village animations) se situe au Lac de l'Aréna à Roquebrune sur Argens, sur le site Water Glisse Passion. Parking gratuit sur place.

PARCOURS

Le participant, équipé d'un gilet et d'une puce électronique, effectuera 2 boucles d'environ 500m et 28 obstacles chacune, sur des modules gonflables positionnés sur l'eau et dans un périmètre bien précis.

PROGRAMME

Vendredi 30 août

17h30 ouverture du village Accueil distribution des puces et des gilets de sécurité

18h30 départs en contre la montre, premier arrivé premier servi.

21h00 arrivée des derniers concurrents

21h15 remise des prix aux 3 premiers H & F individuels Scratch et 1^{ères} équipes.

21h30 ravito et apéro

Possibilité de restauration sur place..

INSCRIPTIONS & TARIFS

Le prix comprend : L'accès au site WGP, le gilet de sécurité, la puce électronique, le ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée, les photos, les récompenses podiums, l'apéro, la sécurisation de l'épreuve et le sourire des bénévoles !

Pour toutes les courses, l'inscription en ligne doit se faire avant le 30 août 2024 18h00 sur www.sportips.fr dans la limite des 300 places disponibles. Premier inscrit-premier servi.

Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB

Tarif unique 38 €

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Attestation de capacité à nager 50 m (case à cocher en ligne)

SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER

Tous les participants de l'épreuve s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la liaison entre les modules gonflables. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée les secouristes aux points stratégiques de la course. Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

Conseils : consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues

GILET DE SECURITE ET PUCE ELECTRONIQUE

La participation à la course nécessite

- Le port d'un gilet de sécurité, qui doit être porté sur le haut du corps, doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement.
- Le port d'une puce électronique, de type transpondeur actif, positionnée par velcro, au niveau de la cheville, fournie par l'organisation et à restituer à l'arrivée. Puce perdue ou détériorée 70€ ttc

ACCOMPAGNANTS & SPECTATEURS

Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs ne sont pas admis sur l'ensemble du parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillement.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1/ Abandonner le montant de son inscription au profit de l'association organisatrice.

2/ Demander le remboursement de 50% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

ABANDON

En cas d'abandon lors d'une course, le participant doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement sa participation.

Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Il incombe aux coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve

ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'événement WATER GAME CHALLENGE renonce expressément à se prévaloir du droit l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

Votre classement sera diffusé sur le site internet de Sportips.fr

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'épreuve, implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participant.